



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rapatriement d'enfants blessés de Gaza

Question écrite n° 16344

Texte de la question

M. Thomas Portes interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les mesures prises pour venir en aide aux enfants blessés de Gaza. La situation des enfants palestiniens est d'une gravité extrême. Fin décembre 2023, Mme Adele Khodr, directrice régionale de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, alertait sur le fait que l'année 2023 a été la plus meurtrière jamais enregistrée pour les enfants en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, où l'intensification des opérations militaires et les pratiques de maintien de l'ordre ont blessé ou tué plusieurs centaines d'enfants. À Gaza, sur les 30 717 personnes tuées depuis le 7 octobre 2023, plus de 5 350 sont des enfants. Déplacés, affamés, mutilés, les enfants palestiniens décèdent en nombre de déshydratation, de malnutrition, d'absence de traitements. Ils et elles sont séparés de leurs familles et assistent quotidiennement à des scènes d'horreurs : plusieurs générations d'enfants subiront les effets à long terme de ces violences et événements traumatisants. Après cinq mois de guerre caractérisée par des bombardements indiscriminés, des déplacements forcés et une famine aiguë, l'UNICEF affirme que « la bande de Gaza est devenue l'endroit le plus dangereux au monde pour les enfants ». Le 19 novembre 2023, Emmanuel Macron a annoncé que la France se tenait prête à accueillir jusqu'à 50 enfants blessés dans ses hôpitaux. Il affirmait alors que « les enfants blessés ou malades de Gaza qui ont besoin de soins urgents » pourraient être « soignés en France » si cela était « utile et nécessaire ». Le 29 décembre 2023, la France a accueilli deux enfants palestiniens blessés. Le 24 janvier 2024, le ministère a annoncé que sept nouveaux enfants palestiniens blessés étaient transférés dans des hôpitaux en France. Depuis, le ministère a affirmé que la France « poursuit son action de soutien médical et humanitaire à la population civile de Gaza », tout en reconnaissant que « le manque de nourriture, d'eau potable et de médicaments expose, depuis plusieurs semaines, la population civile à une très grave crise sanitaire et alimentaire ». Il l'interroge donc sur la bonne application de cet engagement de la France et lui demande si, en accord avec les engagements du Président de la République, le ministère de la santé et de la prévention et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en collaboration avec le centre de crise et de soutien et l'ambassade de France au Caire, travaillent effectivement à de nouvelles opérations d'accueil d'enfants palestiniens blessés ou gravement malades. Il souhaiterait également connaître le nombre d'enfants bénéficiant de ces rapatriements, ainsi que leur état de santé et les lieux dans lesquels ils et elles sont accueillis sur le territoire français.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Portes](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16344

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2018

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)